



POLITIQUE REGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PC-13 DIVULGATION DES CONTRIBUTIONS À DES PARTIS POLITIQUES ET DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME

Sous réserve des lois applicables le permettant, nous nous opposons à toute forme de contribution par les entreprises à des partis politiques ou à des mouvements similaires. Dans la mesure où, agissant à l'encontre de cette position de principe, mais en toute conformité avec la loi applicable, l'entreprise fait de telles contributions, elle doit les divulguer ainsi que les politiques et les processus les encadrant. Nous encourageons également une société à divulguer toute activité de lobbyisme.